



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2022-103

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2022

Sommaire

Direction Départementale Emploi Travail Solidarités Protection des Populations /

12-2022-06-30-00002 - Composition et désignation des représentants de l'administration au conseil médical plénier de l'Aveyron des agents de la ville de Millau et du CCAS de Millau (2 pages) Page 3

12-2022-06-30-00001 - Composition et désignation des représentants du conseil médical plénier départemental des agents des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion (2 pages) Page 6

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyenneté et de la légalité

12-2022-06-27-00004 - Agrément de la société «LE COW WORKING LAISSAGAIS», pour l'exercice de l'activité de domiciliation (2 pages) Page 9

Préfecture Aveyron / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

12-2022-06-23-00005 - Composition de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) Formations spécialisées (13 pages) Page 12

Direction Départementale Emploi Travail
Solidarités Protection des Populations

12-2022-06-30-00002

Composition et désignation des représentants
de l'administration au conseil médical plénier de
l'Aveyron des agents de la ville de Millau et du
CCAS de Millau



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

DIRECTION

Arrêté n° 2022062801 du 28 Juin 2022

Objet : Composition et désignation des représentants de l'administration au conseil médical plénier de l'Aveyron des agents de la ville de Millau et du CCAS de Millau

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

VU le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination de madame MARGUIER Marie-Claire, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2021 donnant délégation de signature à madame MARGUIER Marie-Claire, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;

VU la désignation des représentants de l'administration de la ville de Millau ;

SUR proposition de Mme le Maire de Millau ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Le conseil médical plénier de la ville de Millau et du CCAS de Millau est composé comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
Michel DURAND Nadine TUFFERY	Sèverine PEYRETOUT Thierry PEREZ	Jean-Claude BENOIT Valentin ATAL

9, rue de Bruxelles
BP 3125
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 73 52 06
Mél. ddcsp-p-cm-cr@aveyron.gouv.fr

1/2

Article 2 : Toutes dispositions émises antérieurement au présent arrêté sont annulées.

Article 3 : La directrice départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations et la Maire de Millau sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 28 Juin 2022

Pour la préfète et par délégation
La directrice départementale de l'emploi du
travail des solidarités et de la protection des
populations

Signé

Marie-Claire MARGUIER

Direction Départementale Emploi Travail
Solidarités Protection des Populations

12-2022-06-30-00001

Composition et désignation des représentants
du conseil médical plénier départemental des
agents des collectivités et établissements affiliés
au centre de gestion



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'emploi, du travail de la solidarité et
de la Protection des Populations**

SERVICE DIRECTION

Arrêté n° 20220628 -02 du 28 Juin 2022

Objet : Composition et désignation des représentants du conseil médical plénier départemental des agents des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 15 octobre 2001 portant désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion ;
- VU** le décret 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale
- VU** la désignation des représentants des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion au conseil médical plénier ;
- VU** l'avis de la directrice départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Le conseil médical plénier départementale des agents des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron, est constituée ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les représentants de l'Administration :

9, rue de Bruxelles
BP 3125
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 73 52 06
Mél. : ddetspp@aveyron.gouv.fr

1/2

Représentants titulaires :

Mr BARTHELEMY Maurice – Maire-Adjoint de Montclar

Mme BEZOMBES Martine – Maire-Adjointe de Rodez

Premiers Représentants Suppléants :

Mme CALMETTE Evelyne – Maire-Adjointe de Décazeville

Mr BORIES André – Maire de Gramond

Deuxièmes Représentants Suppléants :

Mme BELIERES-AZEMAR Bernadette – Maire de Coubisou

Mr GAYRARD Patrick – Vice-Président de Rodez Agglomération

Article 2 : Toutes dispositions prises antérieurement au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et le directeur des titres de l'administration et des collectivités territoriales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 28 Juin 2022

Pour la Préfète et par délégation,
la Directrice Départementale de l'Emploi, du
Travail des Solidarités et de la Protection des
Populations

Signé

M-C.MARGUIER

Préfecture Aveyron

12-2022-06-27-00004

Agrément de la société «LE COW WORKING
LAISSAGAIS»,
pour l'exercice de l'activité de domiciliation



**SERVICE DE LA CITOYENNETÉ
PÔLE AGRÉMENTS ET DROITS À CONDUIRE**

Arrêté du 27 juin 2022

Objet : agrément de la société «LE COW WORKING LAISSAGAIS»,
pour l'exercice de l'activité de domiciliation

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R.123-166-1 à R.123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R 561-39 à R561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

VU le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

VU le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Madame Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron, ensemble l'arrêté du 11 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

VU la demande présentée le 21 juin 2022 par Monsieur Sébastien TERRAL, agissant pour le compte de la société «LE COW WORKING LAISSAGAIS» en qualité de gérant ;

VU la déclaration de domiciliation d'entreprise en date du 20 juin 2022 :

«LE COW WORKING LAISSAGAIS»
5 place Abbé Bessou
12310 LAISSAC-SEVERAC L'ÉGLISE

VU l'attestation d'honorabilité de Monsieur Sébastien TERRAL en date du 20 juin 2022 ;

Considérant que la société «LE COW WORKING LAISSAGAIS» sise 5 place Abbé Bessou à Laissac-Sévérac L'Église (12310) dispose d'une pièce propre destinée à assurer la confidentialité nécessaire et la met à disposition des personnes domiciliées, pour leur permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements, conformément notamment à l'article R. 123-168 du code de commerce ;

Sur proposition de la Madame la Secrétaire Générale de la préfecture :

- A R R E T E -

Article 1 : La société «LE COW WORKING LAISSAGAIS» est agréée pour l'exercice de domiciliation : 5 place Abbé Bessou à Laissac-Sévérac L'Église (12310).

Article 2 : L'agrément est délivré pour une durée de 6 ans à la date du présent arrêté.

Article 3 : Tout changement substantiel dans les indications énoncées à l'article R123-166-2 du code du commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise de domiciliation, sera porté à la connaissance de la préfète de l'Aveyron, dans les conditions prévues à l'article R123-166-4 du même code.

Article 4 : L'agrément peut être suspendu pour une durée de six mois au plus ou retiré par la préfète lorsque l'entreprise de domiciliation ne remplit plus les conditions prévues au II de l'article L123-11-3 ou n'a pas effectué la déclaration prévue à l'article R123-166-4.

Article 5 : La Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Sébastien TERRAL, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie pourra être transmise au greffe du tribunal de commerce lors de l'immatriculation de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou du transfert du siège social de celle-ci.

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale

Isabelle KNOWLES

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au répertoire des actes administratifs de la préfecture. Les recours administratifs suivants peuvent être introduits dans un délai de deux mois :

- un recours gracieux adressé à Madame la préfète de l'Aveyron DCL/SC/PADC CS73114 12031 Rodez Cedex 9
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'Intérieur

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au répertoire des actes administratifs de la préfecture, auprès du greffe du tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV 31000 Toulouse. Le recours peut être adressé sur papier libre, de préférence avec AR, afin de conserver une preuve de l'envoi. Le recours n'engage à aucun autre frais. Une copie de la décision contestée est à joindre à la requête, ainsi que tous les documents jugés utiles pour réviser la décision.

Préfecture Aveyron

12-2022-06-23-00005

Composition de la Commission Départementale
de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)
Formations spécialisées



Objet: - Composition de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) – Formations spécialisées

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R 341-16 à R 341 - 25 ;

VU le code rural ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment le livre 1er, titre III, chapitre III ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

VU le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète de l'Aveyron, Mme Valérie MICHEL-MOREAUX ;

VU le décret du 6 mai 2021 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, Mme Isabelle KNOWLES ;

VU l'arrêté préfectoral du le décret du 11 juin 2021, modifié par l'arrêté du 30 août 2021 donnant délégation de signature à Madame Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

VU le décret n° 2017 - 81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2009-069 -1 du 10 mars 2009 instituant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (commission pivot) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-06-19-001 du 19 juin 2019 modifiés relatif à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (formations spécialisées) ;

VU les propositions des personnes, des collectivités et des organismes consultés pour le renouvellement des membres ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la Préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1: L'arrêté préfectoral n°2019-06-19-001 du 19 juin 2019 modifié relatif à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) – formations spécialisées est abrogé.

Article 2 : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites comprend six formations spécialisées présidées par le préfet ou son représentant.

Article 3 : La formation spécialisée dite de la « **Nature** » est constituée comme suit

Collège	Structure	Titulaire	Suppléant
Président	Préfecture	Préfet ou son représentant	
Services de l'État	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Un représentant	
	Direction départementale des territoires (DDT)	Deux représentants	
	Direction départementale de l'emploi, du travail, des Solidarités, et de la protection des populations (DDETSPP)	Un représentant	
Élus	Conseil départemental	M. Christophe LABORIE Conseiller départemental du canton Causse Rougiers	Mme Brigitte MAZARS Conseillère départementale du canton Aveyron et Tarn
		M. Jean-Claude ANGLARS Conseiller départemental du canton Lot et Truyère	Mme Emilie GRAL Conseillère départementale du canton de Saint-Affrique
	Maires	M. Jean-Louis DENOIT Maire de VIVIEZ	M. François RODRIGUEZ Maire de la Cavalerie
		M. Bernard BOURSINHAC Maire d'Enraygues -sur-Truyère	M. Patrick CONTASTIN Maire de Saint Laurent du Levézou
Personnalités qualifiées	Associations agréées pour la protection de l'environnement	M. Jean COUDERC Fédération départementale de la pêche	M. Jean-Claude BRU Fédération départementale de la pêche
		M. Guillaume DRUILHE Fédération départementale des chasseurs	M. Nicolas CAYSSIOLS Fédération départementale des chasseurs
	Organisation professionnelle agricole	Mme Adeline CANAC Chambre d'agriculture	M. Benoît FAGEGALTIER Chambre d'agriculture
	Organisation professionnelle sylvicole	M. Guy MARTIN Syndicat départemental des forestiers privés	M. Patrice BONNEFOUS Syndicat départemental des forestiers privés

Personnes compétentes	En matière de protection de la flore, de la faune sauvage et des milieux naturels	M. Alain JOULIE Association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron	Mme Sophie HUGONNENC Association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron
		M. Franck DEGROEF, Chef adjoint du Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité	M. le responsable Cites du Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité
		M. Lucas BIAIS Conservatoire d'espaces naturels Occitanie -Antenne Aveyron	M. Nicolas GOUIX Conservatoire d'espaces naturels Occitanie - Antenne Lot
		M. Rodolphe LIOZON Association Ligue pour la protection des oiseaux	M. Samuel TALHOET Association Ligue pour la protection des oiseaux
16 membres + Le Préfet			

Article 4 : La formation spécialisée dite « Sites et Paysages » est constituée comme suit :

Collège	Structure	Titulaire	Suppléant
Président	Préfecture	Préfet ou son représentant	
Services de l'État	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Deux représentants	
	Direction départementale des territoires	Deux représentants	
	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Un représentant	
Élus	Conseil départemental	M. Jean-Luc CALMELLY Conseiller départemental du canton Causse Comtal	M. Christophe LABORIE Conseiller départemental du canton Causses Rougiers
		M. Jean-Claude ANGLARS Conseiller départemental du canton Lot et Truyère	M. Michel CAUSSE Conseiller départemental du canton Monts du Réquistanais
	Maires dont un représentant d'établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire	M. Jean-Louis DENOIT Maire de Viviez	M. François RODRIGUEZ Maire de la Cavalerie
		M. Bernard BOURSINHAC Maire d'Entraigues sur Truyère	M. Patrick CONTASTIN Maire de Saint Laurent du Lévézou
		M. Jean-Eudes Le MEIGNEN Maire de Le Bas Ségala	Mme Laurence PAGES-TOUZE Maire de Sainte Radegonde

Personnalités qualifiées	Associations agréées pour la protection de l'environnement	M. Jean COUDERC Fédération départementale de la pêche	M. Jean-Claude BRU Fédération départementale de la pêche
	Organisation professionnelle agricole	Mme Adeline CANAC Chambre d'agriculture	M. Benoît FAGEGALTIER Chambre d'agriculture
	Organisation professionnelle sylvicole	M. Guy MARTIN Syndicat départemental des forestiers privés	M. Patrice BONNEFOUS Syndicat départemental des forestiers privés
	Autres personnalités qualifiées	M. Michel DURAND Parc naturel régional des Grands Causses	M. Joël ESPINASSE Parc naturel régional des Grands Causses
Mme Aurélie AUBRY, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement		M. Vincent HURTES Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	
Personnes compétentes	En matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage d'architecture et d'environnement	M. Olivier RIGAL Ordre des architectes	M. René PUECH Ordre des architectes
		M. Jérôme CLASSE Fédération française du paysage	En attente de désignation
		M. Michel SIMONIN Association des amis du château de Montaignut	M. Eric GROSS Maison paysannes de France
		Mme. Françoise-Marguerite de BARRAU Association vieilles maisons françaises	Mme. Anne AUPHAN Association vieilles maisons françaises
		M. Patrice LEMOUX Union Sauvegarde du Rouergue	M. Jean-François THERON Union Sauvegarde du Rouergue
20 membres + Le Préfet			

Article 5 : Lorsque la formation spécialisée dite des « Sites et Paysages » est consultée pour les demandes sous le format 'autorisation unique' (demandes déposées avant le 1er mars 2017), deux représentants de la filière éolienne concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, elle est constituée comme suit :

Collège	Structure	Titulaire	Suppléant
Président	Préfecture	Préfet ou son représentant	
Services de l'État	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Trois représentants	
	Direction départementale des territoires	Trois représentants	
	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Un représentant	

Élus	Conseil départemental	Mme Christine PRESNE Conseillère départementale du canton Lot et Palanges	M. Christophe LABORIE Conseiller départemental du canton Causses-Rougiers
		M. Jean-Claude ANGLARS Conseiller départemental du canton Lot et Truyère	M. Michel CAUSSE Conseiller départemental du canton Monts du Réquistanais
		Mme Emilie GRAL Conseillère départementale du canton de Saint-Affrique	Mme Virginie FIRMIN, Conseillère départementale du canton Céor Ségala
	Maires dont un représentant d'établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire	M. Dominique ROUQUETTE Maire d'Anglars Saint-Félix	M. François RODRIGUEZ Maire de la Cavalerie
		M. Jean-Louis DENOIT Maire de Viviez	M. Patrick CONTASTIN Maire de Saint Laurent du Lévézou
		M. Jean-Eudes Le MEIGNEN Maire de Le Bas Ségala	Mme Laurence PAGES-TOUZE Maire de Sainte Radegonde
		M. Jean-Louis GRIMAL Maire de Curan	M. Sébastien CAYSSIALS Maire de Roussenac
	Personnalités qualifiées	Associations agréées pour la protection de l'environnement	M. Jean COUDERC <i>Fédération départementale de la pêche</i>
M. Jean-Marie RAYSSAC <i>Fédération départementale des chasseurs</i>			M. Stéphane ROQUES <i>Fédération départementale des chasseurs</i>
M. Lucas BIAIS Conservatoire d'espaces naturels Occitanie -Antenne Aveyron			M. Nicolas GOUX Conservatoire d'espaces naturels Occitanie - Antenne Lot
Organisation professionnelle agricole		Mme Adeline CANAC <i>Chambre d'agriculture</i>	M. Benoît FAGEGALTIER <i>Chambre d'agriculture</i>
Organisation professionnelle sylvicole		M. Guy MARTIN Syndicat départemental des forestiers privés	M. Patrice BONNEFOUS Syndicat départemental des forestiers privés
Autres personnalités qualifiées		M. Cyril TOUZET Parc naturel régional des Grands Causses	M. Jacques ARLES Parc naturel régional des Grands Causses
	M. Vincent HURTES Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	Mme Marie-Dominique ALBINET Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	
Personnes compétentes	En matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage d'architecture et d'environnement	M. Olivier RIGAL Ordre des architectes	M. René PUECH Ordre des architectes
		M. Jérôme CLASSE Fédération française du paysage	En attente de désignation

		M.Michel SIMONIN Association des amis du château de Montaigut	M.Eric GROSS Maison paysannes de France
		Mme. Françoise-Marguerite de BARRAU Association vieilles maisons françaises	Mme. Anne AUPHAN Association vieilles maisons françaises
		M. Patrice LEMOUX Union Sauvegarde du Rouergue	M. Jean-François THERON Union Sauvegarde du Rouergue
		M.Eric CABROL France Energie Eolienne Société EDP Renewables	M. Frédéric PETIT France Energie Eolienne Société VALOREM
		M. Thomas DUFFES Syndicat des énergies renouvelables Société VALECO	Mme Fanny PRIMET Syndicat des énergies renouvelables Société EDF RENOUEVABLES
28 membres + Le Préfet			

Article 5 Bis: Lorsque la formation spécialisée dite des « Sites et Paysages » est consultée pour les demandes sous le format 'autorisation environnementale' (demandes déposées après le 1er mars 2017, un représentant de la filière éolienne) concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, elle est constituée comme suit :

Collège	Structure	Titulaire	Suppléant
Président	Préfecture	Préfet ou son représentant	
Services de l'État	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Trois représentants	
	Direction départementale des territoires	Trois représentants	
	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Un représentant	
Élus	Conseil départemental	Mme Christine PRESNE Conseiller départemental du canton Lot et Palanges	M. Christophe LABORIE Conseiller départemental du canton Causses-Rougiers
		M. Jean-Claude ANGLARS Conseiller départemental du canton Lot et Truyère	M. Michel CAUSSE Conseiller départemental du canton Monts du Réquistanais
		Mme Emilie GRAL Conseillère départementale du canton de Saint-Affrique	Mme Virginie FIRMIN, Conseillère départementale du canton Céor Ségala
	Maires dont un représentant d'établissement public de coopération intercommunale	M. Dominique ROUQUETTE Maire d'Anglars Saint-Félix	M. François RODRIGUEZ Maire de la Cavalerie

	intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire	M. Jean-Louis DENOIT Maire de Viviez	M. Patrick CONTASTIN Maire de Saint Laurent du Lévézou
M. Jean-Eudes Le MEIGNEN Maire de Le Bas Ségala		Mme Laurence PAGES-TOUZE Maire de Sainte Radegonde	
M. Jean-Louis GRIMAL Maire de Curan		M. Sébastien CAYSSIALS Maire de Roussenac	
Personnalités qualifiées	Associations agréées pour la protection de l'environnement	M. Jean COUDERC Fédération départementale de la pêche	M. Jean – Claude BRU Fédération départementale de la pêche
		M. Jean-Marie RAYSSAC Fédération départementale des chasseurs	M. Stéphane ROQUES Fédération départementale des chasseurs
		M. Lucas BIAIS Conservatoire d'espaces naturels Occitanie -Antenne Aveyron	M. Nicolas GOUIX Conservatoire d'espaces naturels Occitanie - Antenne Lot
	Organisation professionnelle agricole	Mme Adeline CANAC <i>Chambre d'agriculture</i>	M. Benoît FAGEGALTIER <i>Chambre d'agriculture</i>
	Organisation professionnelle sylvicole	M. Guy MARTIN <i>Syndicat départemental des forestiers privés</i>	<i>En attente de désignation</i>
	Autres personnalités qualifiées	M. Cyril TOUZET Parc naturel régional des Grands Causses	M. Jacques ARLES Parc naturel régional des Grands Causses
		M. Vincent HURTES <i>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</i>	Mme Marie-Dominique ALBINET <i>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</i>
Personnes compétentes	En matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage d'architecture et d'environnement	M. Olivier RIGAL Ordre des architectes	M. René PUECH Ordre des architectes
		M. Jérôme CLASSE Fédération française du paysage	En attente de désignation
		M. Michel SIMONIN Association des amis du château de Montaut	M. Eric GROSS Maison paysannes de France
		Mme. Françoise-Marguerite de BARRAU Association vieilles maisons françaises	Mme. Anne AUPHAN Association vieilles maisons françaises
		M. Patrice LEMOUX Union Sauvegarde du Rouergue	M. M. Jean-François THERON Union Sauvegarde du Rouergue
		M. Frédéric MADEC Syndicat des énergies Renouvelables Société ENGIE GREEN	M. Frédéric PETIT France Energie Eolienne Société VALOREM

	M. Louis CAUSSE Fondation du Patrimoine Délégation Nord Aveyron	En attente de désignation
28 membres + Le Préfet		

Article 6 : La formation spécialisée dite de la « **Publicité** » est constituée comme suit :

Collège	Structure	Titulaire	Suppléant
Président	Préfecture	Préfet ou son représentant	
Services de l'État	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Un représentant	
	Direction départementale des territoires	Un représentant	
	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Un représentant	
Élus	Conseil départemental	M. Jean – Claude ANGLARS Conseiller départemental du canton Lot et Truyère	Mme Valérie ABADIE-ROQUES Conseillère départementale du canton Rodez-Onet
	Maires dont un représentant d'établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire	M. Jean-Louis DENOIT Maire de VIVIEZ	M. François RODRIGUEZ <i>Maire de la Cavalerie</i>
		M. Bernard BOURSINHAC Maire d'Entraygues sur Truyère	M. Patrick CONTASTIN Maire de Saint Laurent du Lévézou
Personnalités qualifiées	Associations agréées pour la protection de l'environnement	M. Guillaume DRUILHE Fédération départementale des chasseurs	M. Nicolas CAYSSIOLS Fédération départementale des chasseurs
	Autres personnalités qualifiées	Mme Bernadette MOURGUES Union départementale des associations familiales	Mme Anne-Marie BEL Union départementale des associations familiales
		Mme Sylvie CURE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	Mme Annelise JORGENSEN Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
Personnes compétentes	Professionnels représentants les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes	Mme Magalie ARIF Exterion Media	Mme Audrey LETOURNEUR Exterion Media
		Mme Nathalie MAZIC Syndicat national de publicité extérieure	En attente de désignation
	Professionnels représentants les fabricants d'enseignes	M. Hervé LAVERGNE Ets Lavergne Publicité	M. Loïck LAVERGNE Ets Lavergne Publicité
12 membres + Le Préfet			

NOTA : Le maire de la commune concernée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal prévu au II de l'article L 581-14 sera invité et aura une voix délibérative sur le projet

Article 7 : La formation spécialisée dite des « **Unités Touristiques Nouvelles** » est constituée comme suit :

Collège	Structure	Titulaire	Suppléant
Président	Préfecture	Préfet ou son représentant	
Services de l'État	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Un représentant	
	Direction départementale des territoires	Deux représentants	
	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Un représentant	
	Délégation régionale au tourisme	Un représentant	
Élus	Conseil départemental	Mme Nadine FRAYSSE Conseillère départementale du canton Raspes et Lévézou	M. Vincent ALAZARD Conseiller départemental du canton Aubrac et Carladez
		M Jean-Luc CALMELLY Conseiller départemental du canton Causse Comtal	Mme Monique ALIES Conseillère départementale du canton Causses Rougiers
	Maires	M. Jean-Louis DENOIT Maire de Viviez	M. François RODRIGUEZ Maire de la Cavalerie
	Établissements publics de coopération intercommunale	M. Jean-Eudes LE MEIGNEN Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur	Mme Laurence PAGES-TOUZE Rodez Agglomération
		M. Arnaud VIALA Communauté de communes Lévézou Pareloup	M. Maurice COMBETTES Communauté de communes Lévézou Pareloup
	Personnalités qualifiées	Associations agréées pour la protection de l'environnement	M. Lucas BIAIS Conservatoire d'espaces naturels Occitanie -Antenne Aveyron
M. Jean COUDERC Fédération départementale de la pêche			M. Jean-Claude BRU Fédération départementale de la pêche

		M. Guillaume DRUILHE Fédération départementale des chasseurs	M. Nicolas CAYSSIOLS Fédération départementale des chasseurs
	Autres personnalités qualifiées	M. Loïc ALMERAS Parc naturel régional des Grands Causses	M. Joël ESPINASSE Parc naturel régional des Grands Causses
		M. Stéphane CAILBEAUX Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	Mme Annelise JORGENSEN Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
Personnes compétentes	Représentants les chambres consulaires et les organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles	Mme Christiane MARTIN Chambre de Commerce et d'industrie	Mme Sandra SERIEYE Chambre de Commerce et d'industrie
		Mme Adeline CANAC Chambre d'agriculture	M. Benoît FAGEGALTIER Chambre d'agriculture
		Mme Cécile BARRA Chambre de métiers et de l'artisanat	Mme Adeline BOUDOU Chambre de métiers et de l'artisanat
		M. Michel SANTOS Union des métiers et des industries hôtelières (UMIH)	M. Jean-Charles BIELANSKI Union des métiers et des industries hôtelières
		Mme Christine PRESNE Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron	M. Joseph DIFORTE Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron
20 membres + Le Préfet			

NOTA : La ligue pour la protection des Oiseaux pourra être invitée à titre d'expert

Article 8: La formation spécialisée dite des «Carrières» est constituée comme suit :

Collège	Structure	Titulaire	Suppléant
Président	Préfecture	Préfet ou son représentant	
Services de l'État	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Deux représentants	
	Direction départementale des territoires	Un représentant	

Élus	Conseil départemental	M. le président du département ou son représentant, M. Christophe LABORIE, conseiller départemental du canton Causses Rougiers	Mme Emilie GRAL Conseillère départementale du canton de Saint-Affrique
		M.Christian NAUDAN Conseiller départemental du canton Lot et Palanges	M. Michel CAUSSE Conseiller départemental du canton Monts du Réquistanais
	Maires	M. Bernard.BOURSINHAC Maire d'Entraygues-sur-Truyère	M. Patrick CONTASTIN Maire de Saint-Laurent-du Lévézou
Personnalités qualifiées	Associations agréées pour la protection de l'environnement	M. Jean-Marie RAYSSAC Fédération départementale des chasseurs	M. Jean LAPEYRE Fédération départementale des chasseurs
		M. Jean COUDERC Fédération départementale de la pêche	M. Jean – Claude Bru Fédération départementale de la pêche
	Autre personnalité qualifiée	Mme Adeline CANAC <i>Chambre d'agriculture</i>	M. Benoît FAGEGALTIER <i>Chambre d'agriculture</i>
Personnes compétentes	Exploitants de carrières désignés par l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	M. Marc SEVIGNE Sévigé Industries	M. Eric FOURGEAUD SPIE Batignolles/Sablières et carrières de la Madeleine
		M. Fabrice MARTIN CMGO	M. Jean-Christophe DESTRUEL CCG, Carrières de Cassagnes Goutrens
	Représentant des professions utilisatrices des matériaux	M. Stéphane RAYSSAC SAS ANDRIEU Constructions	M. Jean-Pierre SERVANT <i>SERVANT Constructions</i>
12 membres + Le Préfet			

NOTA : Le maire de la commune concernée par le projet sera invité et aura voix délibérative sur le projet

Article 9 : La formation spécialisée dite des «Faune Sauvage Captive» est constituée comme suit

Collège	Structure	Titulaire	Suppléant
Président	Préfecture	Préfet ou son représentant	
Services de l'État	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Un représentant	

	Direction départementale des territoires	Un représentant	
	Direction départementale de l'emploi, du travail, des Solidarités, et de la protection des populations (DDETSPP)	Un représentant	
Élus	Conseil départemental	M. Jean-Philippe ABINAL Conseiller départemental du canton Rodez Onet	Mme Emilie GRAL Conseillère départementale du canton de Saint-Affrique
	Maires	M. Jean-Louis DENOIT Maire de Viviez	M. François RODRIGUEZ Maire de la Cavalerie
		M. Bernard BOURSINHAC Maire d'Entraygues-sur-Truyère	M. Patrick CONTASTIN Maire de Saint Laurent du Lévézou
Personnalités qualifiées	Associations agréées pour la protection de l'environnement	M. Benoît BALESTIER Fédération départementale des chasseurs	M. Guillaume DRUILHE Fédération départementale des chasseurs
	Scientifiques qualifiés en matière de faune sauvage captive	M. Lionel LAFON Vétérinaire	En attente de désignation
		M. Christophe MONTAGNER Vétérinaire	M. Florent GRUSON Vétérinaire
Personnes compétentes	Responsables d'établissement pratiquant l'élevage, la vente ou la présentation au public d'espèces non domestiques	Mme Hélène LEBRETON Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Causse de la Faune Sauvage Causse de la Faune Sauvage	M. Bertrand ONFRAY Micropolis, Cité des insectes
		M. Jean-Philippe ROMAN Parc Animalier de Pradinas	En attente de désignation
		M. Fabien CATALA Reptilium du Larzac à Sainte-Eulalie de-Cernon	Mme Anne LAPEYRE Parc animalier du Château de Colombier à Mondalazac
12 membres + Le Préfet			

NOTA : Un représentant de l'Office Français de la Biodiversité sera invité à titre consultatif en qualité d'expert.

Article 10 : Les membres de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites sont nommés pour trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Tout membre de cette commission qui au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée de son mandat restant à courir, par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 11 : Le secrétariat de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est assuré par la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la Préfecture.

Article 12 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision.

Article 13 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à chacun des membres.

Fait à Rodez, le 23 juin 2022

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale

Isabelle KNOWLES